

# TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 154 | 29 mai-4 juin 2023

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

## DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 16 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

**2 juin** : Can Atalay, un avocat des droits de l'homme emprisonné qui a été élu au parlement lors des élections législatives du 14 mai, n'a pas été libéré de prison bien qu'il ait obtenu l'immunité parlementaire avec son siège à la législature.

## DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

**29 mai** : The Advocates of Silenced Turkey (AST), un groupe de défense des droits de l'homme basé aux États-Unis, publie un rapport faisant la lumière sur la répression

transnationale et l'enlèvement de dissidents vivant à l'étranger par le gouvernement turc.

## LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

**30 mai** : Les gendarmes de Manisa sont intervenus lors d'une manifestation de mineurs, arrêtant trois dirigeants syndicaux. Les détenus ont été libérés le lendemain.

**30 mai** : Un tribunal d'Izmir a décidé d'acquitter 26 personnes qui ont été jugées en raison de leur participation à une célébration de Newroz en 2015.

**31 mai** : La police d'Istanbul est intervenue dans des manifestations pour commémorer les manifestations du parc Gezi de 2013, arrêtant 59 personnes.

**1er juin** : La police d'Ankara est intervenue dans une manifestation organisée pour commémorer un homme tué par la police en 2013, arrêtant 28 personnes.

**1er juin** : La police de Düzce est intervenue dans une manifestation syndicale, arrêtant 6 personnes.

**3 juin** : La police d'Istanbul est intervenue dans une manifestation contre les disparitions forcées, détenant brièvement 13 personnes.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

**30 mai** : Le Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTÜK), l'organisme de réglementation de la radiodiffusion, lance une enquête sur sept chaînes de télévision d'opposition pour avoir enfreint les directives de radiodiffusion lors de leur couverture des élections.

**30 mai** : Un boulanger à Istanbul a été arrêté après s'être disputé avec un partisan du parti au pouvoir qui célébrait

les résultats des élections. Les médias ont indiqué que sa licence professionnelle avait été révoquée et que sa boulangerie avait été bouclée par les autorités.

**30 mai** : Un membre du parti au pouvoir a agressé physiquement le journaliste Ali Macit qui couvrait l'actualité à Istanbul.

**1er juin** : Un tribunal d'Istanbul a décidé d'acquitter Ekan Bolaç, un avocat qui a été jugé pour avoir insulté le président en partageant des caricatures sur les réseaux sociaux.

**1er juin** : Un tribunal d'Izmir a décidé d'acquitter la militante des droits humains Eren Keskin qui a été jugée en raison de ses commentaires sur les réseaux sociaux au sujet d'une attaque armée visant le HDP.

**2 juin** : Un tribunal d'Ankara a décidé de bloquer l'accès à au moins neuf rapports sur des allégations d'inconduite impliquant le vice-ministre de la Santé.

## INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

**30 mai** : Un boulanger à Istanbul a été arrêté après s'être disputé avec un partisan du parti au pouvoir qui célébrait les résultats des élections. Les médias ont indiqué que sa licence professionnelle avait été révoquée et que sa boulangerie avait été bouclée par les autorités.

## MINORITÉ KURDE

**30 mai** : Un tribunal de Diyarbakır a condamné Fethi Gümüş, l'ancien président du barreau de Diyarbakır, à sept ans et six mois de prison pour des accusations liées au terrorisme en raison de son implication présumée dans des réseaux politiques pro-kurdes.

**31 mai** : Zeynel Bulut, un journaliste kurde emprisonné pour des accusations liées au terrorisme, a été contraint de parler en turc par des soldats lors de sa visite à l'hôpital.

**1er juin** : La police d'Izmir a arrêté six membres du réseau jeunesse du HDP.

## CONDITIONS CARCÉRALES

**2 juin** : Une prison d'Izmir aurait refusé des soins médicaux au détenu malade Muhlise Karagüzel.

**2 juin** : Une prison d'Erzurum a refusé un traitement médical au détenu partiellement paralysé et malade Önder Poyraz.

**3 juin** : Une prison d'Afyonkarahisar a refusé le renvoi à l'hôpital du détenu malade Habil Emen qui a refusé de se soumettre à des fouilles buccales.

## TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

**29 mai** : La police de Hakkari a maltraité physiquement huit personnes lors de perquisitions à domicile.

**31 mai** : Zeynel Bulut, un journaliste kurde emprisonné pour des accusations liées au terrorisme, a été contraint de parler en turc par des soldats lors de sa visite à l'hôpital.

**1er juin** : Des rapports indiquaient qu'une prison de Kırıkkale refusait à certains détenus des activités en plein air ainsi que des droits sociaux et culturels. L'administration pénitentiaire a également refusé de remettre les lettres écrites par les détenus.

**3 juin** : La Cour constitutionnelle a statué en faveur d'un requérant nommé Eyüp Keser qui a affirmé avoir subi des tortures et des traitements inhumains pendant sa détention pour appartenance au mouvement Gülen en 2016. Le tribunal a ordonné à l'État de verser des dommages et intérêts au requérant et a demandé aux procureurs de réexaminer les allégations.

**3 juin** : Les gardiens d'une prison de Mersin ont fouillé à nu Azat Taş, un handicapé mental arrêté dans le cadre d'une enquête sur une ONG kurde.